

Communiqué de presse

La réserve naturelle nationale des Terres australes françaises labellisée Liste verte de l'UICN

Le 24 novembre 2018, à Sharm-El-Sheikh en Egypte, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) a intégré 21 sites naturels à sa « Liste verte des aires protégées et conservées » : elle constitue le premier classement de ce type à l'échelle mondiale qui valorise les pratiques de gestion exemplaires. La réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, dont la candidature a été déposée cette année, a ainsi rejoint cette prestigieuse liste des espaces naturels les mieux protégés de la planète.



L'annonce est intervenue le 24 novembre, parallèlement à la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique qui se tient actuellement à Sharm-El-Sheikh et en présence du Dr Yasmine FOUAD, Ministre de l'Environnement Egyptien, et de M. Xavier STICKER, Ambassadeur français délégué à l'Environnement. A cette occasion, 21 espaces protégés du monde entier (Egypte, France, Jordanie, Kenya, Liban, Mexique, Pérou, Emirats arabes unis) ont été labélisés « Liste verte de l'UICN » pour 5 ans. Avec 10 sites, la France est le pays le mieux représenté de la Liste verte, qui compte désormais 40 sites au total.

« La France est le pays accueillant le plus de sites sur la Liste verte de l'UICN : certains petits et proches des villes, d'autres très vastes en zone marine. Dans la réserve naturelle nationale des Terres

australes françaises, près de l'Antarctique, la gestion sait maintenir l'accès et les activités humaines sous contrôle, malgré la taille immense du site [...]. Les menaces que représentent la pêche illégale et les espèces envahissantes sont ainsi surveillées et limitées. Ce site est important pour la recherche scientifique ainsi que pour la reproduction de poissons d'intérêt commercial. » ([Communiqué de l'UICN du 24 novembre 2018](#)).

La collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) se félicite de cette labellisation Liste verte. En parallèle, la France porte la candidature des « Terres et mers australes françaises » sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette proposition d'inscription, qui couvre l'ensemble du périmètre de la Réserve naturelle, est en cours d'évaluation. Elle sera examinée par le Comité intergouvernemental du patrimoine mondial à l'été 2019 à Bakou (Azerbaïdjan).

Les 10 sites français labellisés « Liste verte », parmi lesquels la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, se verront remettre officiellement leur diplôme le mardi 11 décembre prochain au Musée de l'Homme à Paris.

La **Liste verte des aires protégées de l'UICN** est un système de certification de la qualité de gestion et de gouvernance des aires protégées, qui repose sur des critères définis à l'échelle internationale. Cette initiative promeut une approche positive de la conservation et vise à reconnaître, encourager et valoriser les succès obtenus par les gestionnaires d'aires protégées. Lancée officiellement en 2014 à l'occasion du Congrès mondial des parcs, elle est la première norme mondiale de bonnes pratiques pour les aires protégées.

L'évaluation de la gestion et de la gouvernance est organisée autour de quatre thématiques : une planification robuste, une gouvernance équitable, une gestion efficace et une conservation réussie. En plus d'être un système de référence qui contribue à la reconnaissance internationale d'une aire protégée, la Liste verte constitue pour les gestionnaires un outil de diagnostic de la gestion et de mutualisation des bonnes pratiques de conservation de la biodiversité.

Contact presse :

Terres australes et antarctiques françaises

Elise BOUCLY, chargée de communication

Tél. 02 62 96 78 71

Mail : elise.boucly@taaf.fr

